## AR PREFECTURE

005-210500237-20161207-DEL20161207189-DE Regu le 19/12/2016



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL 7 DÉCEMBRE 2016

### Numéro

DEL 2016.12.07/189

Thème: TRAVAUX 1

Objet: AMÉNAGEMENT DU CHEMIN DE LA TOUR, PARTIE BASSE – TRANCHE 2 – DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DE LA DETR.

# Convocation

Date:

30/11/2016

Affichage:

30/11/2016

# Nombre de membres du Conseil Municipal

En exercice:

33

Présents:

28

Nombre de suffrages

exprimés:

32

# Étaient Présents:

GUERIN Nicole, POYAU Aurélie, GUIGLI Catherine, BOVETTO Fanny, DUFOUR Maurice, AIGUIER Yvon, JALADE Jacques, MARTINEZ Gilles, MARCHELLO Marie, DAVANTURE Bruno, PETELET Renée, DJEFFAL Mohamed, JIMENEZ Claude, PROREL Alain, MILLET Thibault, BRUNET Pascale, BOREL Jean-Paul, PONSART Marie-Hélène, CIUPPA Marcel, FABRE Mireille, PEYTHIEU Éric, GRYZKA Romain, VALDENAIRE Catherine, MONIER Bruno, MUHLACH Catherine, PICAT RE Alessandro, BREUIL Marc, DAZIN Florian.

Le mercredi 7 décembre 2016 à 17h00 le Conseil

Municipal légalement convoqué, s'est réuni en séance

publique dans la salle du 1er étage de la CCB, sous la

présidence de Monsieur Gérard FROMM, Maire.

## Étaient Représentés:

DAERDEN Francine pouvoir à PONSART Marie-Hélène. KHALIFA Daphné pouvoir à POYAU Aurélie. ROMAIN Manuel pouvoir à DJEFFAL Mohamed. ARMAND Émilie pouvoir à PICAT RE Alessandro.

## Absents-Excusés:

DAERDEN Francine, KHALIFA Daphné, ROMAIN Manuel, PEYTHIEU Éric, ARMAND Émilie.

Secrétaire de Séance : Mohamed DJEFFAL

#### AR PREFECTURE

005-210500237-20161207-DEL20161207189-DE Regu le 19/12/2016

Rapporteur: Marcel CIUPPA

La partie basse du chemin de la Tour se situe entre l'avenue du Général Barbot et l'avenue du Lautaret.

Cette voie est empruntée à la fois comme itinéraire de desserte locale et de déviation, supportant un trafic important de piétons et de véhicules motorisés, notamment aux heures d'entrées/sorties des établissements scolaires. Ce niveau de trafic sera accru quand la voie de contournement de la ZAC Cœur de ville sera créée et raccordée au chemin de la Tour au niveau de l'ancien stand de tir.

Cette partie du chemin de la Tour se trouve aujourd'hui dans un état très dégradé: il n'y a pas de trottoirs aménagés, l'éclairage public y est vétuste et insuffisant, les places de stationnement n'y sont pas délimitées.

Dans le cadre des travaux réalisés cette année sur l'avenue du Lautaret, une courte section (100m) du réseau séparatif de collecte des eaux pluviales a été réalisée pour permettre la continuité du réseau construit avenue du Lautaret.

Cependant, le reste de la rue n'est pas équipé d'un réseau similaire. Il apparaît donc nécessaire et urgent de procéder à des travaux d'aménagement qui permettraient de sécuriser la zone, d'en améliorer le confort et l'accessibilité.

Le projet d'aménagement prévoit le partage de la voie entre les différents modes de déplacements avec notamment :

- L'aménagement d'une zone de rencontre qui favorise les piétons en leur donnant la priorité sur tous les autres modes de déplacement et en limitant la vitesse des véhicules à 20km/h;
- La création de quelques zones localisées de stationnement adaptées aux besoins des riverains
- La continuité du réseau séparatif de collecte des eaux pluviales qui récupère les eaux du Champ de Mars, de l'Avenue Baldenberger, de l'Avenue de la Libération, de l'Avenue du Lautaret et du Chemin de la Tour (partie haute);
- La rénovation complète de l'éclairage public ;
- L'enfouissement des réseaux de télécommunications et de distribution d'électricité ;

La longueur de la voie (415m) permet de réaliser les travaux en une seule tranche.

Le montant des travaux, qui doivent débuter au printemps 2017 et durer 3 mois, est estimé à 425 000,00 euros hors taxe.

Le plan de financement s'établit comme suit :

État DETR (40,00%) 170 000 € HT Région (16,47%) 70 000 € HT Ville (43,53%) 185 000 € HT

Total 425 000 € HT

### AR PREFECTURE

005-210500237-20161207-DEL20161207189-DE

Regu le 19/12/2016

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide:

- De valider l'enveloppe financière de l'opération et de décider de sa réalisation ;
- D'autoriser Monsieur le Maire à solliciter les subventions les plus élevées possibles auprès des organismes et instances susceptibles de participer au financement de cette opération.
- D'autoriser Monsieur le Maire, ou, en cas d'empêchement, un adjoint ou un conseiller municipal délégué à signer, au nom et pour le compte de la commune, toute pièce de nature administrative, technique ou financière nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

POUR: 32 CONTRE: 0 ABSTENTION: 0

Et les membres présents ont signé au registre après lecture.

PUBLIÉ LE

1 9 DEC. 2016

TRANSMIS LE

1 9 DEC. 2016

NOTIFIÉ LE

POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME.

Le Maire, Gérard FR